



# Compte Rendu Du Conseil Municipal

~~~~~

**Séance du 11 avril 2019**

~~~~~

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 11 avril 2019.

SESSION ORDINAIRE

Monsieur le Maire certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique pour le 11 avril à 18 heures 30, en son lieu habituel des séances.

Montech, le 15 avril 2019.

Le Maire,  
Jacques MOIGNARD.



L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril 2019 à 18h 30, le Conseil Municipal de MONTECH, dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni au lieu habituel (salle de réception de la mairie arrêté n° A.M.2014/09/348), sous la présidence de Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire.

**Conseillers : 29**

Présents : 20      Procurations : 3      Absents : 5      Absent excusé : 1      Votants : 23

**Membres présents :**

Monsieur MOIGNARD Jacques, Maire

Mmes MM. ARAKELIAN Marie-Anne, GAUTIE Claude, LAVERON Isabelle, DAIME Guy, MONBRUN Chantal, TAUPIAC Gérard, LLAURENS Nathalie, CASSAGNEAU Grégory Adjoints.  
Mmes. MM. BELY Robert, BOSCO-LACOSTE Fabienne, Mme CARCELLE Corinne, DAL SOGLIO Didier, DOSTES Fanny, JEANDOT Philippe, LENGARD Eric, ROUSSEAUX Xavier, SOUSSIRAT Bruno, PERLIN Yves, VALMARY Claude.

**Membre représenté :**

Mme DECOUDUN, représentée par M. TAUPIAC  
Mme EDET, représentée par M. ROUSSEAUX  
Mme RAZAT, représentée par M. MOIGNARD

**Membre absent :**

M. LOY, Mme TAUPIAC-ANGE, Mme RABASSA, Mme RIESCO, M. RIVA

**Membre absent excusé :** Mme BACCELLI

M. Grégory CASSAGNEAU est désigné secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT,
  - Approbation du compte-rendu du 23 mars 2019
- 1) Garantie d'emprunt Patrimoine SA Languedocienne - Résidence « La Tour de Ronde ».....Rapporteur : Mme LAVERON
  - 2) Restitution de caution bateau « Titouan »..... Rapporteur : M. BELY
  - 3) Participation financière de la commune aux transports scolaires 2019/2020..... Rapporteur : Mme ARAKELIAN
  - 4) Budget primitif pour 2019 : Budget annexe du service public d'adduction en eau potable.....Rapporteur : M. GAUTIE
  - 5) Budget primitif pour 2019 : Budget annexe du service public d'assainissement des eaux usées .....Rapporteur : M. GAUTIE
  - 6) Budget primitif pour 2019 : Budget annexe du Complexe hôtelier de plein air..... Rapporteur : M. DAIME
  - 7) Budget primitif pour 2019 : Budget annexe du Service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI).....Rapporteur : M. DAL SOGLIO
  - 8) Budget Primitif pour 2019 – Budget Annexe de la Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche.....Rapporteur : Mme LAVERON
  - 9) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2019 .....Rapporteur : M. CASSAGNEAU
  - 10) Budget primitif pour 2019 – Budget principal de la commune..... Rapporteur : Mme MONBRUN
  - 11) Demande de subvention pour la valorisation des bâtiments de la papeterie .....Rapporteur : Mme LLAURENS

Questions diverses

Le Maire,  
Jacques MOIGNARD

Retranscription de la séance 11 avril

Monsieur le Maire : J'ai quelques excusés et quelques procurations bien évidemment, qui sont, je ne suis pas sûr des avoir sous les yeux. Je suis même sûr de ne pas les avoir du tout. Alors, j'ai d'excusée Madame CARCELLE Corinne qui a donné procuration à Monsieur GAUTIE, Madame DECOUDUN à Monsieur TAUPIAC, Madame RAZAT-TOUSSAINT à Monsieur MOIGNARD et Madame BACCELLI à Madame euh... qui est excusée, et Madame EDET Céline - pardon - à Monsieur ROUSSEAU. Voilà, à ce jour, à cette heure-ci où je vous parle, le quorum est atteint fort heureusement. Le quorum est atteint, nous devons désigner un secrétaire de séance, je vous conseille de faire comme nous faisons à l'accoutumée, le benjamin dont ce n'est pas le prénom d'ailleurs, quoi que ça peut le devenir, Monsieur Grégory CASSAGNEAU, je l'ai dit du premier coup. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Merci pour lui, pour nous et pour toute l'assemblée. L'ordre du jour vous a été communiqué, il n'y a pas de modification, de l'ordre du jour, il y a juste dans le 11<sup>ème</sup> rapport une modification de chiffres mais enfin le rapport est toujours là. Nous attaquons cette séance qui est... Je ne dis pas exclusivement, mais grandement basée sur le... l'examen des budgets de notre Commune, les budgets annexes et le budget principal bien sûr. Je vous rappelle tout de suite quand même pour vous tranquilliser que le budget vous est présenté bien sûr mais il va dans le droit fil des orientations budgétaires dont nous avons débattu il y a de cela quelques jours. J'ai eu à prendre justement, des décisions dans l'intervalle, qui ont ponctué notre dernier Conseil municipal exactement deux. Deux décisions : une, portant occupation d'un local communal. C'est d'autoriser les services de maintien à domicile de Tarn-et-Garonne, le SMAD présidé par mon ami, excusez-moi, j'allais dire « notre ami », mon ami José GONZALES, à disposer donc de l'ancienne salle de la médiathèque qui est ici en bas pour une période du 19 mars pardon au 16 avril pour une mission de formation dans le cadre de la gestion du stress et des émotions pour son pers... Pour le personnel donc des... de ce service de maintien à domicile, donc je lui ai accordé ce local gratuitement, chauffage compris. Autre décision que j'ai eue à prendre, il s'agit de la passation d'un contrat de prestation de service pour l'entretien et la maintenance des appareils de la restauration du complexe hôtelier de plein air, donc le camping. Donc il est quand même nécessaire de maintenir en bon fonctionnement les installations de matériel frigorifique vous vous en doutez, de cuisson et de laverie de notre camping. La société HRC diffusion qui est à Moissac rue des Récollets, nous a proposé un contrat pour 620 € pour une année donc de surveillance de ces ustensiles, de ces outillages. Voilà qui a été fait. Le camping je vous le rappelle est ouvert depuis le 8 avril ou le 9 enfin tout dernièrement, avec du matériel donc surveillé.

**Délibération n° 2019\_04\_D01**

**Objet : Compte rendu des décisions du Maire**

En application de l'article L 2122-23, alinéa 5, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des actes accomplis dans le cadre de la délégation consentie en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

**Le Conseil Municipal prend acte, des décisions suivantes :**

DECM - N°14/2019	Décision portant occupation d'un local communal
DECM - N°15/2019	Décision portant passation d'un contrat de prestation de services pour pour l'entretien et la maintenance des appareils de la restauration du complexe hôtelier de plein air

Monsieur le Maire : Nous en venons à l'ordre du jour qui comprend, tout d'abord une demande de garantie d'emprunt pour la SA Languedocienne résidence « La tour de ronde », c'est LE tour de ronde non ? C'est LE tour de ronde. La rapporteur-e est Madame LAVERON. Madame LAVERON vous avez la parole.

Madame LAVERON : Merci. // Lecture du point 01 //

Monsieur le Maire : Merci Madame LAVERON. Une politique classique, connue pour laquelle enfin, selon laquelle si jamais il n'y avait pas de garantie d'emprunt les opérations ne pourraient se faire. Il serait bon d'ailleurs Monsieur le Directeur Général des Services de connaître la statistique qui fait que ces

garanties d'emprunts soient sollicitées au plan départemental d'ailleurs, sans aller plus loin, ce doit être infiniment... même pas petit, comment dirais-je ? C'est très très rare, moi je n'en ai jamais eu connaissance, ça peut arriver mais enfin je n'en ai jamais eu connaissance. Tout cela pour tranquilliser Monsieur PERLIN qui je crois me souvenir a posé une question en ce sens disant que si un jour ça nous arrivait, ça irait... Enfin, ça irait mal, oui sûrement mais bon au niveau statistique si on pouvait l'avoir, ça doit exister quelque part ça. Hein ? Voilà. Monsieur PERLIN justement je vous ai réveillé...

Monsieur PERLIN : Merci de m'avoir cité donc vous me donnez la parole. Oui juste une question concernant ces garanties d'emprunts là...

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur PERLIN : Je vous avais effectivement demandé à aujourd'hui quel était le volume de garantie d'emprunt de la Commune, vous me l'avez donné l'autre jour. Par contre à aujourd'hui est-ce qu'on est obligés d'abord de faire une garantie d'emprunt et ensuite est-ce qu'on devrait avoir la trésorerie suffisante au cas où ? Est-ce que l'on court le risque de faire un emprunt pour rembourser un emprunt ? Pour rembourser une partie d'emprunt.

Monsieur le Maire : Alors première question. J'ai répondu en partie à la première question, nous ne sommes pas obligés mais si nous ne le faisons pas, l'opération ne pourrait pas se réaliser ; c'est une obligation qui n'en est pas une. Deuxièmement, nous sommes tenus, c'est indiqué dans le troisième ou quatrième paragraphe ou considérant, nous devons avoir les moyens de le faire. Si jamais ce n'était pas le cas, il faudrait se débrouiller nous-même pour voter les crédits nécessaires pour honorer cette garantie d'emprunt. Mais heureusement, heureusement que sur l'ensemble des garanties d'emprunts que nous avons formulés auprès de différents organismes, nous ne mettons pas de côté toutes les sommes en argent, ça voudrait dire que la Commune est extrêmement riche et que notre Directeur Général des Services ne serait pas là aujourd'hui, ce soir, il serait je ne sais où, en train de se prélasser au bord d'une piscine sûrement. Mais bon. Voilà donc l'utilité de connaître statistiquement le recours à cette garantie d'emprunt. Moi je n'en ai jamais entendu parler. Après 37 ans de mandat je n'en ai jamais entendu parler, ici où là. Monsieur LENGARD.

Monsieur LENGARD : Peut-être que vous pouvez me renseigner. La SA Languedocienne je ne connais pas, bon peut-être qu'on a déjà donné des garanties d'emprunt, peut-être qu'elle réalise beaucoup de... C'est une société anonyme donc en fait est-ce qu'il y a du capital, du Conseil Départemental, de la Région, je n'en sais rien. Est-ce qu'elle a vraiment une ambition sociale ? Et la deuxième chose, je n'ai pas de calculatrice mais 3 millions 800 mille euros divisés par 24 logements ça fait quand même cher du logement. Donc ça fait 170 ? 180 ou 200 000 euros ? Je n'ai pas de... donc à vocation sociale, un logement qui coûte 170 mille euros ou 160 mille euros, ça m'étonne.

// Quelqu'un s'exprime hors micro //

Monsieur LENGARD : Hein ? Pardon ?

Monsieur le Maire : Alors plusieurs questions alors, c'est cher, ça je ne peux pas vous dire si c'est cher, il doit y avoir pas que les maisons, il y a aussi le terrain, bon il y a tous les aménagements c'est certains, ne vous énervez pas, c'est cher peut-être je n'en sais rien ; je n'ai aucune idée de combien peut coûter un appartement mais ça on peut le savoir aussi, maintenant qu'est la SA Languedocienne ? Parce que souvent on a le nom offic... Enfin officiel... SA Patrimoine, c'est la Garonnaise, voilà. Madame LAVERON, si vous le savez, moi je ne le sais pas. Alors. Monsieur COQUERELLE, qui... sous... Quel nom se cache derrière tout ça.

Monsieur COQUERELLE : Alors la SA Patrimoine n'est pas liée à la Garonnaise. C'est la Garonnaise qui est en train d'aménager et de construire les logements et la SA Languedocienne Patrimoine rachète les logements en vente futur achèvement à la Garonnaise ; ce sont deux sociétés indépendantes.

Monsieur le Maire : L'une qui construit et l'autre qui achète.

Monsieur COQUERELLE : Voilà, deux opérateurs sociaux en fait.

Monsieur le Maire : Voilà.

Maintenant il faudra s'efforcer de faire le calcul de voir combien revient l'appartement tout compris, terrains, acquisition, aménagement, les communs etc. etc. Ce n'est pas que l'appartement effectivement. Bon. Mais il est toujours intéressant de le savoir en effet. Quitte à écouter ou entendre des représentants de cette société. Bon ainsi sera fait ? Allez.

**Délibération n° 2019\_04\_D03**

**Objet : Garantie d'emprunt Patrimoine SA Languedocienne - Résidence « La Tour de Ronde »**

Votants : 23      Abstention : /      Exprimés : 23      Pour : 23      Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du Code civil ;

**Considérant** que Patrimoine SA Languedocienne, a fait l'acquisition de 24 logements individuels (17 PLUS et 7 PLAD) en VEFA à la résidence « La Tour de Ronde », située 55 route du Tour de ronde à Montech, pour un montant total de 3 845 665 € TTC ;

**Considérant** que pour financer cette acquisition Patrimoine SA Languedocienne a souscrit le prêt n°93200 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 2 898 000 €, répartis comme suit :

- PLAI d'un montant de .....	536 200 €
- PLAI foncier d'un montant de.....	204 200 €
- PLUS d'un montant de .....	1 440 800 €
- PLUS foncier d'un montant de.....	548 800 €
- BOOSTER d'un montant de.....	168 000 €

**Considérant** que Patrimoine SA Languedocienne a sollicité le Conseil Départemental pour une garantie d'emprunt à hauteur de 70% de ce prêt ;

**Considérant** que l'assemblée délibérante de la Commune de Montech peut accorder sa garantie à hauteur de 30% représentant un montant de 869 400 € pour le remboursement du prêt n°93220 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe ;

**Considérant** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

**Considérant** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. ;

**Considérant** que la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 3 avril 2019 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la garantie de 30% représentant un montant de 869 400 € pour le remboursement du prêt n°93220 ;
- Accepte que la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

- Autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Monsieur le Maire : Monsieur BELY, Monsieur BELY. Il y a quelqu'un... Ah pardon, Monsieur JEANDOT ! Vous avez demandé la parole. Ah ben je n'ai pas vu.

Monsieur JEANDOT : Oui j'ai dû avoir un instant d'absence...

Monsieur le Maire : Sans doute oui parce que je ne vous ai pas vu bouger.

Monsieur JEANDOT : J'étais peut-être en train de bavarder mais je n'ai pas eu l'impression que nous ayons approuvé le procès-verbal de la réunion du 23 mars.

Monsieur le Maire : Parce que vous êtes pressé de le faire ?

Monsieur JEANDOT : Euh ce n'est pas que je suis pressé de le faire, c'est que j'ai une remarque à faire.

Monsieur le Maire : Ah bon ? C'est à l'ordre du jour. Je propose qu'on donne la parole, parce que c'était fait, à Monsieur BELY, et que nous en arrivions ensuite à l'approbation de ce procès-verbal.

Monsieur JEANDOT : D'accord.

Monsieur le Maire : Monsieur BELY vous avez la parole pour rentrer de l'argent vous.

Monsieur BELY : // Lecture du point 02 //

Monsieur le Maire : Merci, vous avez cité le nom de ce bateau « Titouan ».

Monsieur BELY : Oui

Monsieur le Maire : C'est Titouan la mesure ou Lamazou, et ses jolis dessins c'est ça ? Bien. Vous en êtes d'accord pour que nous restituions cette caution pour un montant de 120 € comme d'habitude ? Oui, je consulte l'assemblée, oui.

**Délibération n° 2019\_04\_D04**

**Objet : Restitution de caution bateau « Titouan »**

Voteants : 23

Abstention : /

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que par « Contrat d'abonnement à un poste d'amarrage à la halte nautique de Montech », la commune a autorisé le propriétaire suivant à occuper un poste d'amarrage :

Nom	Domiciliation	Nom du bateau
M. VALLEE Jean-Claude	16 chemin de Sandrin 69550 AMPLEPUIS	Titouan

**Considérant** qu'une caution contractuelle d'un montant de 120 € a été versée par M. VALLEE Jean-Claude et que ce dernier a quitté le port après s'être acquitté de tous ses engagements ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finance réunie le 3 avril 2019 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la restitution de la caution, soit 120 €, à M. VALLEE Jean-Claude, propriétaire du bateau « Titouan » ;

- Dit que la dépense sera imputée au Chapitre 16 article 165 du budget de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Alors, Monsieur JEANDOT qui se réveille, m'a-t-il dit, après un moment d'absence, c'est tout. Alors ? Nous allons passer, ou pas... Nous allons y passer c'est sûr, mais approuver ou pas le compte-rendu de la séance du 23 mars. Alors vous avez une remarque à faire visiblement, sans ça on n'en aurait pas parlé.

Monsieur JEANDOT : Oui, tout à fait.

Monsieur le Maire : Alors dites-moi quelle page ou quoi ou comment...

Monsieur JEANDOT : Il s'agit de la page 38 concernant la délibération à propos de la mission confiée à l'huissier dans le but de recouvrer une créance, donc cette délibération mentionne le nom de la locataire concernée...

Monsieur le Maire : De l'intéressée oui.

Monsieur JEANDOT : Voilà oui, l'intéressée enfin bon. Et, ce PV lorsqu'il va être adopté va être publié, il sera public. Donc moi je ne pense pas qu'il soit judicieux de mentionner le nom d'une, d'un administré ou d'une administrée sur ce type de problème ou même sur d'autres. Donc je souhaiterais que le nom soit remplacé par XXX ou YY...

Monsieur le Maire : Ou des points.

Monsieur JEANDOT : Quel que soit...Voilà c'est Y plutôt là en l'occurrence, donc ou toute autre annotation quoi, anonyme, voilà c'était une suggestion, enfin un souhait.

Monsieur le Maire : Alors, je ne sais pas, pardon je me permets là, sans avoir été alerté auparavant, de savoir si oui ou non il est possible de faire figurer le nom de l'intéressé-e ou de la personne incriminée, je ne sais pas. Dès l'instant où effectivement ça ferait partie du... de la délibération à proprement parler. Tout ce qui concerne notre compte-rendu à nous, en interne, c'est-à-dire nos tergiversations, nos questionnements, nos blablabla, excusez-moi bon, toute la littérature que nous pouvons lire - avec difficulté d'ailleurs - de nos propos oraux qui sont couchés sur papier ne concernent que nous. Alors là ça peut faire partie, parce qu'on peut dire à tout moment, d'ailleurs souvent, moi personnellement je dis des grossièretés, des choses qui ne figurent pas sur des délibérations à proprement parler. Maintenant sur la... Oui je dis parfois des grossièretés, des injures, des jurons plutôt des jurons, des exclamations jurons. Mais dans la délibération à proprement parler, je ne sais pas si nous sommes autorisés ou pas à mentionner le nom de la personne qui est incriminée. Je ne sais pas, en droit. On s'est renseigné là-dessus ? On ne s'est pas renseigné. Maintenant moi rien ne me fait obstacle à ce qu'on ne mette que Madame... (...) etc. situé à tel endroit et que Madame... a rencontré, ou même pas Madame, que M, a rencontré des difficultés, on ne peut pas hein ? Il n'y a que le cabinet SCP LAPORTE et TRINITE-SCHILLEMANS qui lui est cité, l'huissier. Rien ne me fait obstacle à ce qu'on enlève le nom personnellement. Dans la délibération, dans nos propos après, je ne sais pas oui on doit l'évoquer, on en parle oui bon. Ça ce n'est pas public nous ce qu'on dit là. Dans la délibération à proprement parler oui, effectivement. Est-ce que vous voulez qu'on fasse comme ça ? Un M, comme ça on ne sait pas si c'est Monsieur ou Madame, M et ... Hein ? D'accord ? Ainsi sera rectifié.

Je ne sais pas quel était votre, pardon, parce que je ne sais pas, je me permets de raisonner tout haut, quel était l'intitulé déjà de la... dans la convocation, dans l'ordre du jour de ce sujet, si c'était marqué, je ne sais pas. Je ne l'ai pas en tête, attendez, je le regarde, je l'ai là. C'était quelle page ? Non mais le dossier numéro... Je vais le retrouver, peut-être, qui c'était le rapporteur ? Impayé de loyer, non impayé de loyer, saisie d'un huissier de justice en vue de l'émission d'un commandement de payer, on n'allait pas plus loin, c'était l'objet de l'ordre du jour. On fait comme ça ? On met M... ? Bon ainsi sera rectifié dans la



délibération hein ? D'accord. A part ça ? Ce compte-rendu du 23 mars, il est adopté ? Je vous consulte, oui ? Merci donc on va faire passer la feuille disant qu'il a été adopté.

<b>Délibération n° 2019_04_D02</b>				
<b>Objet : Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2019</b>				
Voteants : 23	Abstention : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0

**Monsieur le Maire :**

Propose à l'assemblée de valider le compte rendu de la séance du 23 mars 2019, tel qu'il a été transmis aux élus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Adopte le compte rendu de la séance du 23 mars 2019.

Monsieur le Maire : Nous en venons au point suivant qui est, Madame ARAKELIAN, pour la participation financière de la Commune de Montech aux transports scolaires pour l'exercice 2019/2020.

Madame ARAKELIAN : Merci. C'est une délibération que l'on prend également chaque année. // Lecture du point 03 // Juste pour information, cette délibération que nous avons déjà adoptée l'an dernier a coûté 31 000 € à la Commune. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Merci pour cette dernière précision parce que je pensais que l'un d'entre vous, pour ne pas le regarder, allait demander combien ça allait nous coûter, mais je vois qu'une main est levée mais... Monsieur PERLIN vous avez la parole.

Monsieur PERLIN : Merci Monsieur le Maire, oui quel est le nombre d'élèves qui sont subventionnés à aujourd'hui, est-ce qu'on le connaît ou pas ? J'attendais que vous me donniez le montant pour changer un peu de rubrique.

Monsieur le Maire : C'est tout ? Il n'y a pas d'autre... Alors le nombre d'élèves concernés finalement par ces... On doit l'avoir, il va le chercher. On va vous le chercher.

Monsieur PERLIN : Non mais...

Monsieur le Maire : Si si si.

Monsieur PERLIN : Pas besoin tout de suite hein mais qu'on le sache au moins.

Monsieur le Maire : Nous devrions être beaucoup plus opérationnels parce que ça je me doute, je m'attendais au montant effectivement mais je n'avais pas pensé au nombre d'élèves.

Monsieur PERLIN : Non mais le montant on l'a donné. De l'année dernière.

Monsieur le Maire : Et oui.

Allez donc, dans l'attente du nombre d'élèves...

Monsieur PERLIN : Merci !

Monsieur le Maire : On va vous le dire. Alors chut ! Nous en venons à tous les budgets, non mais on le mettra au vote quand on aura... Imaginez que le nombre d'élèves soit... Ne convienne pas, Monsieur PERLIN peut très bien voter contre, s'abstenir et avec d'autres, je n'en sais rien moi. Donc le chapitre n'est pas clos mais je vous propose... Pour gagner du temps je vous propose de passer, nous reviendrons sur ce dossier après, au budget primitif 2019 concernant le service public d'adduction en eau potable, que va nous délivrer Monsieur GAUTIE.

Monsieur GAUTIE : Merci

Monsieur le Maire : Pourvu qu'on ne nous demande pas les mètres cube d'eau ou autre, ça ira.

Monsieur GAUTIE : // Lecture du point 04 // ... En investissements un mot, les restes à réaliser 165 536, ce sont les travaux qui sont en cours rue des écoles et rue des chaudronniers, et rue de l'église et dans les recettes de l'exercice, les 7 212 ce sont des subventions liées à la protection du captage en Garonne.

Monsieur le Maire : Merci. S'en suit tout le budget que vous avez sous forme papier. Où je ne sais pas mais vous l'avez. Bon vous voyez qu'on a un petit excédent de... un excédent de fonctionnement. En êtes-vous d'accord pour ce budget concernant l'adduction en eau potable ? Il y en a des dossiers ! Oui ? Pas de problème ? Il est adopté.

**Délibération n° 2019\_04\_D06**  
**Objet : Budget primitif pour 2019 : Budget annexe du service public d'adduction en eau potable**  
Votants : 23      Abstention : /      Exprimés : 23      Pour : 23      Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2019 du service public d'adduction en eau potable dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

Restes à Réaliser	Nouveaux Crédits	Total BP 2019
-------------------	------------------	---------------

### Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice		258 246,19 €	258 246,19 €
+ Déficit Reporté		- €	- €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>258 246,19 €</b>	<b>258 246,19 €</b>
Recettes de l'exercice		199 767,05 €	199 767,05 €
+ Excédent Reporté		58 479,14 €	58 479,14 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>258 246,19 €</b>	<b>258 246,19 €</b>

### Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice	165 536,50 €	950 985,07 €	1 116 521,57 €
+ Déficit Reporté		- €	- €
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>165 536,50 €</b>	<b>950 985,07 €</b>	<b>1 116 521,57 €</b>
Recettes de l'exercice	7 212,00 €	334 743,29 €	341 955,29 €
+ Excédent Reporté		574 566,28 €	574 566,28 €
+ Excédent de fonctionnement capitalisé		200 000,00 €	200 000,00 €
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>7 212,00 €</b>	<b>1 109 309,57 €</b>	<b>1 116 521,57 €</b>

Considérant le projet de budget présenté en Commission Finances le 3 avril 2019 ;

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Adopte le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement à l'exception des opérations d'équipements individualisées.

Monsieur le Maire : Alors nous en revenons, puisque, oui on va en parler, nous en arrivons donc au nombre d'élèves concernés par notre subvention pour aider les transports. Alors pour l'exercice qui vient de s'écouler, et on ne peut parler que de cela, il y a exactement en demi-pensionnaires 441 élèves, en internes 20 élèves, et en internat garçon, un ! Ce qui fait un total Monsieur PERLIN et les autres surtout, de

462 élèves, ça concerne donc 462 élèves pour 31 000 € si j'ai bien compris, donc une division risque d'être faite sur le champ, mais enfin après il faut les équilibrer les divisions, bon voilà ! Très bien. Voilà. Donc effectivement ce que je peux vous dire quand même qui n'est pas inintéressant, donc sur 462 élèves, la Commune, on vient de vous le dire, participe en moyenne à 31 000 €, 30 492, les familles... quand même à 10 164 €, voilà. Donc vous voyez quand même la part restant aux familles est trois fois moindre, que la part de la Commune. C'est une politique qui est tout à fait volontariste je vous le rappelle, nous ne sommes pas tenus du tout de participer. Merci.

**Délibération n° 2019\_04\_D05**

**Objet : Participation financière de la commune aux transports scolaires 2019/2020**

Votants : 23 Abstention : / Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Vu** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la Région Occitanie assume la compétence Transports et notamment celle liée aux transports scolaires ;

**Considérant** que la participation des familles pour la rentrée prochaine décidée par la Région Occitanie, sera plafonnée à 90 € par élève demi-pensionnaire et 46 € par élève interne ;

**Considérant** le souhait de la municipalité d'aider les familles en matière de transports scolaires ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission Éducation et Culture réunie le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte la prise en charge des frais de transport scolaires des enfants résidant sur la Commune, selon les modalités suivantes :
  - a) Les enfants scolarisés en primaire dans le département, hors de Montech, en raison d'une situation dérogatoire liée à la spécificité de l'établissement, bénéficieront d'une prise en charge par la Commune à hauteur de 50 %, soit un abonnement ramené à 45 € (au lieu de 90 €),
  - b) Les enfants scolarisés au collège et au lycée de Montech, bénéficieront d'une prise en charge par la Commune à hauteur de 75 %, soit un abonnement à 22,50 € (au lieu de 90 €),
  - c) Les enfants scolarisés dans le département, hors de Montech, fréquentant les collèges (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup> + 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technique et agricole), les lycées, LEP et CFA (BEP, CAP, BAC) et les établissements d'enseignement supérieur (BTS, IUP, université...), bénéficieront d'une prise en charge par la Commune, à hauteur de 75 %, pour les demi-pensionnaires, soit un abonnement à 22,50 € (au lieu de 90 €) et à 75 % pour les internes soit un abonnement à 11,50 € (au lieu de 46 €).
- Dit que les dépenses seront imputées au Budget Principal de la Commune 2019 article 62878 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Donc nous venons de passer le budget de l'eau potable. S'en suit, vous le savez, lorsque vous ouvrez un robinet, l'eau sert et s'évacue donc tout de suite après ce sont les eaux usées. Et c'est toujours Monsieur GAUTIE qui va nous parler du budget primitif annexe de notre service d'assainissement collectif des eaux usées.

Monsieur GAUTIE : Merci // Lecture du point 05 //

Monsieur le Maire : Merci. Oui ce sont des budgets conséquents quand même hein ? Pour l'assainissement qui dans quelques années, vont nous passer sous le nez, nous n'en serons plus maîtres. Ce sera revu, Monsieur GAUTIE espère toujours, il a raison. Monsieur PERLIN oui.

Monsieur PERLIN : Juste une question personnelle.

Monsieur le Maire : Ah !

Monsieur PERLIN : Enfin personnelle... Ma culture personnelle.

Monsieur le Maire : Aaah !

Monsieur PERLIN : Excusez-moi, ce n'est pas pour moi.

Monsieur le Maire : Oui parce que sinon c'est en questions diverses...

Monsieur PERLIN : Non non. C'est comme « exorbitant » vous voyez !

Monsieur le Maire : Alors dites-moi.

Monsieur PERLIN : Alors, route de Cadars...

Monsieur le Maire : Oui. Ce n'est pas loin de chez vous ça.

Monsieur PERLIN : Ce n'est pas loin de chez moi, c'est pour ça que je peux me permettre de poser la question.

Monsieur le Maire : C'est tout à fait personnel oui, qu'est-ce qui arrive ?

Monsieur PERLIN : Les maisons qui sont du côté de Monsieur CASSAGNEAU...

Monsieur le Maire : Oui. Donc de votre côté aussi.

Monsieur PERLIN : Qui sont de mon côté également, mais moi je suis raccordé au tout à l'égout.

Monsieur le Maire : Bon.

Monsieur PERLIN : Est-ce que le tout à l'égout arrive jusqu'après chez Monsieur BLANC ? Et si oui pourquoi ne serait-elle pas raccordée au tout à l'égout ?

Monsieur le Maire : Et bien écoutez, attendez, Monsieur CASSAGNEAU est peut-être bien placé je ne sais pas...

Monsieur PERLIN : Je ne sais pas hein, c'est une question per.... D'ordre personnel, pour savoir.

Monsieur le Maire : Non non, ce n'est pas personnel c'est tout à fait public. Monsieur CASSAGNEAU, d'après vous ?

Monsieur CASSAGNEAU : Si mes sources sont bonnes...

Monsieur le Maire : Ah !? Surtout pour l'eau, c'est important.

Monsieur CASSAGNEAU : De notre côté, le tout à l'égout s'arrête sur la propriété de Madame DELLECI, et les 5 maisons récemment construites, enfin les 4 maisons récemment construites et celles en cours de construction sont en assainissement autonome puisqu'au niveau du PLU on est sur une zone UDA. Il me s...

Monsieur le Maire : Il veut savoir pourquoi.

Monsieur CASSAGNEAU : Il me semble que de l'autre côté, toutes les maisons jusqu'à Monsieur BLANC sont desservies par le tout à l'égout.

Monsieur le Maire : Monsieur PERLIN.

Monsieur PERLIN : Et il n'était pas possible de raccorder quand même sur ce réseau ou il y a une obligation pour rester à droite et à gauche ?

Monsieur le Maire : Ah ! Monsieur CASSAGNEAU, à droite ou à gauche ?

Monsieur CASSAGNEAU : Lorsque... Lorsque les vendeurs des 5 terrains que nous venons d'évoquer ont décidé de mettre ces terrains en vente, ils n'ont pas souhaité les connecter au réseau parce que ça leur coûtait des investissements conséquents, donc ils ont vendu des terrains en assainissement individuel.

Monsieur le Maire : Ce qui sous-entend que lorsqu'il y a des constructions nouvelles alors que le réseau n'arrive pas jusque chez vous, si jamais on veut qu'il arrive jusqu'à la maison, pour faire simple, il faudrait que ce soit les intéressés qui le prennent en charge c'est ça ? C'est ça. D'accord. Sauf si la Commune disait « Nous on prolonge de « tant » », d'accord. Donc voilà l'explication. Et vous vous l'avez par contre chez vous là ?

Bon. L'explication est donnée, c'est dommage, c'est regrettable mais peut-être qu'un jour – quoi que non – après c'est plus constructible par là-bas, j'allais dire ça y viendra non, maintenant c'est un peu tard.

// Des personnes échangent hors micro //

Monsieur le Maire : L'assainissement autonome est pris en charge par eux par contre ! C'est de l'ordre de 9 000 € habituellement un assainissement autonome.

// Quelqu'un parle hors micro //

Monsieur le Maire : Eh oui. Bon. Ce budget des eaux usées, vous êtes d'accord pour l'adopter ? Bon.

**Délibération n° 2019\_04\_D07**

**Objet : Budget primitif pour 2019 : Budget annexe du service public d'assainissement collectif des eaux usées**

Votants : 23

Abstention : /

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2019 du service public d'assainissement collectif des eaux usées dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

Restes à Réaliser	Nouveaux Crédits	Total BP 2019
-------------------	------------------	---------------

### Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice		642 109,11 €	642 109,11 €
+ Déficit Reporté		- €	- €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>642 109,11 €</b>	<b>642 109,11 €</b>
Recettes de l'exercice		465 373,15 €	465 373,15 €
+ Excédent Reporté		176 735,96 €	176 735,96 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>642 109,11 €</b>	<b>642 109,11 €</b>

### Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice	356 584,55 €	1 509 773,58 €	1 866 358,13 €
+ Déficit Reporté		- €	- €
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>356 584,55 €</b>	<b>1 509 773,58 €</b>	<b>1 866 358,13 €</b>
Recettes de l'exercice	- €	500 105,01 €	500 105,01 €
+ Excédent Reporté		966 253,12 €	966 253,12 €
+ Excédent de fonctionnement capitalisé		400 000,00 €	400 000,00 €
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>- €</b>	<b>1 866 358,13 €</b>	<b>1 866 358,13 €</b>

Considérant le projet de budget présenté en Commission Finances le 3 avril 2019 ;

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Adopte le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'équipements individualisées.

Monsieur le Maire : Il y a la fête des voisins qui se tient le 24 juin cette année vous pourrez en parler à ce moment-là.

// Quelqu'un parle hors micro //

Monsieur le Maire : Non non, je parle en général, la fête des voisins, vous savez ça a été institué depuis... Le 24 juin m'a-t-on dit, le jour de la Saint-Jean, l'équinoxe. Bon alors, nous en arrivons maintenant Monsieur DAIME au budget annexe du complexe hôtelier, c'est bizarre ce nom, du camping, complexe hôtelier du plein air.

Monsieur DAIME : Merci Monsieur le Maire // Lecture du point 06 //

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DAIME. Y-a-t-il des remarques sur ce complexe hôtelier de plein air, sur ce budget ? Non. Je le mets aux voix, je ne vois pas de contre, de voix contre ni d'abstention, donc il est adopté tel qu'il vient d'être présenté.

<b>Délibération n° 2019_04_D08</b>			
<b>Objet : Budget primitif pour 2019 : Budget annexe du Complexe hôtelier de plein air</b>			
Votants : 23	Abstention : /	Exprimés : 23	Pour : 23 Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2019 du complexe hôtelier de plein air dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

**Section de Fonctionnement**

Restes à Réaliser	Nouveaux Crédits	Total BP 2019
-------------------	------------------	---------------

Dépenses de l'exercice		318 602,74 €	318 602,74 €
+ Déficit Reporté		- €	- €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>318 602,74 €</b>	<b>318 602,74 €</b>

Recettes de l'exercice		318 572,20 €	318 572,20 €
+ Excédent Reporté		30,54 €	30,54 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>318 602,74 €</b>	<b>318 602,74 €</b>

**Section d'Investissement**

Dépenses de l'exercice	- €	133 294,36 €	133 294,36 €
+ Déficit Reporté			- €
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>- €</b>	<b>133 294,36 €</b>	<b>133 294,36 €</b>

Recettes de l'exercice		109 094,89 €	109 094,89 €
+ Excédent Reporté		24 199,47 €	24 199,47 €
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>- €</b>	<b>133 294,36 €</b>	<b>133 294,36 €</b>

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission Finances le 3 avril 2019 ;

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Adopte le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire : Monsieur DAL SOGLIO quand à vous, vous allez nous parler du budget primitif c'est nouveau, ou c'est la deuxième année, je ne sais plus, du budget annexe du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Monsieur DAL SOGLIO : Donc je vais donner d'abord quelques petites explications, dans le tableau de section de fonctionnement, cette section pour l'essentiel à retenir si vous vous reportez page 62 c'est le contrat de prestation de service d'un coût de 6 000 €, qui sera assuré par la SAUR, contrat qui nous garantit un débit d'eau réglementaire à la sortie des poteaux, leur entretien et leur remplacement si nécessaire. Bon c'est en discussion, cette somme est en discussion pour voir si elle peut être réalisée sur 3 ans. Ensuite au niveau de la section investissement, si vous vous reportez en page 64, le relevé des dépenses pour l'année s'élève à 21 912 €, somme représentant l'achat d'une bâche route de Montbartier pour un lotissement et le quartier voisin, et pour la fin d'année, l'achat de peut-être 2 poteaux supplémentaires rue des écoles ; nous profiterions à cette occasion du renouvellement des canalisations et l'autre faubourg Launet, face à l'entrée départementaux de défense contre l'incendie, relevant les risques courants, faibles, ordinaires et importants sur notre Commune, ce qui risque d'entraîner la mise en place de poteaux supplémentaires, notamment route du tour de ronde, route de Finhan et vers les entrepôts Fouragnan. // Lecture du point 07 //

Monsieur le Maire : Merci. Pas de problème pour ce budget annexe du service public de défense extérieure contre l'incendie ? Non.

**Délibération n° 2019\_04\_D09**

**Objet : Budget primitif pour 2019 Budget annexe du Service public de défense extérieure contre l'incendie**

Voteants : 23

Abstention : /

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2019 du service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI) dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

Restes à Réaliser	Nouveaux Crédits	Total BP 2019
-------------------	------------------	---------------

### Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice		25 000,00 €	25 000,00 €
+ Déficit Reporté		- €	- €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>

Recettes de l'exercice		20 000,00 €	20 000,00 €
+ Excédent Reporté		5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>

### Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice	- €	21 912,00 €	21 912,00 €
+ Déficit Reporté		2 088,00 €	2 088,00 €
<b>Dépenses d'Investissement</b>	- €	<b>24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>

Recettes de l'exercice		19 000,00 €	19 000,00 €
+ Excédent Reporté		- €	- €
+ Excédent de fonctionnement capitalisé		5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Recettes d'Investissement</b>	- €	<b>24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>

Considérant le projet de budget présenté en Commission Finances le 3 avril 2019 ;

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Adopte le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire : Pour ma gouverne on dit des poteaux ou des bornes incendie ?

// Plusieurs personnes s'expriment hors micro //

Monsieur le Maire : Ne vous battez pas, c'est l'un ou l'autre ou les deux peut-être, moi je disais des bornes, mais bon c'est peut-être des poteaux, des bouches, Ah il y a des bouches aussi. Bon allez le tout c'est d'avoir quelque chose. Il faudra en mettre d'autres effectivement. Des poteaux très bien. Techniquement, Monsieur VALMARY, technicien.

Monsieur VALMARY : Techniquement parlant on dénomme ça des poteaux.

Monsieur le Maire : C'est possible oui. C'est pour ça, moi je dis toujours borne, donc je dis des bêtises. Merci. Madame LAVERON quant à elle va nous parler du budget annexe de la Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche.

Madame LAVERON : Oui, budget primitif donc pour 2019 du budget annexe Mouscane 4 ; ce budget donc décrit les écritures comptables nécessaires au rachat des terrains figurant à l'actif du budget Mouscane 4, par le budget principal de la Commune, qui est un préalable nécessaire avant la revente à la Communauté de communes. Ces terrains seront rachetés par la Commune à leur coût de production qui est de 770 055,51 TTC pour une surface totale de 66 994 m<sup>2</sup>. Une précision, ces terrains seront revendus à la Communauté de communes à hauteur de 919 882 € HT. Donc // Lecture du point 08 //

Monsieur le Maire : Très bien. Voilà pour ce budget annexe de la Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche. Débat dont nous aurons à parler dans 3 jours en Communauté de communes pour la cession de ces zones d'activité de la Mouscane. Monsieur PERLIN ?



Monsieur PERLIN : Juste une question, on rachète ces terrains pour pouvoir les revendre à la Communauté de communes. A qui on les rachète ?

Monsieur le Maire : Alors attendez. Alors ?

Monsieur PERLIN : Parce que c'est complexe ce montage non ?

Monsieur le Maire : On va reprendre le, on va reprendre le schéma. Monsieur COQUERELLE qui a ça tellement en tête qu'il en perd les cheveux d'ailleurs, reprenons le cas de ces terrains qui appartiennent à la Commune de Montech, en fait mais qui, depuis les transferts de compétences, appartiennent à la Communauté de communes, laquelle doit nous les payer.

Alors Monsieur COQUERELLE, essayez d'être lisible, ce que vous savez faire mieux que moi parce que c'est tortueux ça. Allez !

Monsieur COQUERELLE : Alors ces terrains pour l'instant appartiennent, appartiennent entre guillemets, au budget annexe de la Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche, budget voilà qui vous est proposé aujourd'hui qui est normalement le dernier budget Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche puisque la compétence ayant été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, nous ne devons plus voter, nous devons clôturer ce budget. Le seul moyen de clôturer ce budget est que ces terrains soient rachetés par le budget principal de la Commune, donc c'est une opération comptable pour nous qui, je vais dire ne génère pas de flux financier réel puisque c'est la même trésorerie, la trésorerie de la Commune est fusionnée entre tous les budgets. Donc il va y avoir des écritures comptables pour racheter par le budget principal donc vous aurez dans les lignes du budget principal le rachat de ces terrains au budget de la Mouscane à ce qu'on appelle leur coût de production, donc le coût de production c'était le coût d'achat des terrains agricoles, plus le coût d'aménagement et ensuite le budget de la Commune les revend à la Communauté de communes et là il y a un véritable transfert financier d'argent entre la Communauté de communes et la Commune. Si vous me suivez.

Aujourd'hui les terrains sont... Enfin quand on dit les terrains sont la propriété de la Commune, ils sont propriétés de la collectivité Commune de Montech mais comptablement ils appartiennent à un budget annexe qui est le budget Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche, tout comme la station d'épuration est propriété de la collectivité Commune de Montech mais elle appartient au budget annexe de l'assainissement ou la station d'eau potable appartient au budget annexe de l'eau potable. Voilà, il faut faire la distinction entre ce qu'on appelle propriété de la collectivité mais la propriété comptable. Donc là il faut que... Le budget de la Mouscane ne peut pas les vendre directement à la Communauté de communes, il faut d'abord que la Commune les rachète pour les revendre à la Communauté de communes.

Monsieur le Maire : Bien.

// Quelqu'un s'exprime hors micro //

Monsieur le Maire : Et oui ça, l'ENA n'est pas ouvert à tout le monde. C'est un concours. Monsieur PERLIN ?

Monsieur PERLIN : Oui deuxième question, on les revend, si j'ai bien entendu tout à l'heure, au prix d'acquisition. On les revend un peu plus cher ?

Monsieur le Maire : Attendez ces castagnettes non ?

*(Parlent en même temps)*

Monsieur PERLIN : On a (inaudible) ces terrains quand même pendant un certain temps.

Monsieur le Maire : Monsieur COQUERELLE on ne revend pas surtout au prix d'acquisition, vous avez entendu les castagnettes !

Monsieur COQUERELLE : Donc, la Commune les rachète au coût de production et les revend à... alors 3 coûts différents : pour Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche donc c'est tout ce qu'il y a autour de, ce qui reste autour d'Intermarché pour simplifier, elle les revend à 30 € qui est le prix auquel on les vend aujourd'hui à n'importe quel porteur de projet...

Monsieur le Maire : Voilà.

Monsieur COQUERELLE : Pour Mouscane 3<sup>ème</sup> tranche, c'est-à-dire les terrains qui sont en face de l'entreprise BERGON pour simplifier, il reste deux terrains, on les revend à 20 € qui est le prix auquel on les vend à n'importe quel porteur de projet, le dernier qu'on a vendu à l'entreprise LEBON je crois, c'était à 20 € le m<sup>2</sup>. Par contre les terrains qui sont derrière le camping, qui sont des terrains non aménagés, de la terre en friche, on les revend à 8 € le m<sup>2</sup>. Alors ce sont des prix hors taxes auxquels vient s'ajouter la TVA sur marge, que je ne vous expliquerai pas ce soir parce que c'est compliqué.

Monsieur le Maire : Bien.

Monsieur PERLIN : Je n'ai pas eu la réponse totale. On les a acquis à combien s'il vous plaît pour savoir bien à combien on les revend.

Monsieur le Maire : Ah il faut faire la multiplication.

Monsieur COQUERELLE : Comme vous l'a...

// Quelqu'un parle hors micro //

Monsieur COQUERELLE : Auxquels viendra s'ajouter la TVA sur marge.

Monsieur le Maire : Donc il y a 200 000 € de plus.

Monsieur COQUERELLE : A peu près 200 000 €

Monsieur PERLIN : Je suis désolé d'insister. A combien on les a achetés la première fois pour le... C'est ça qui m'intéresse.

Monsieur le Maire : Bon. Ça porte tellement loin qu'on va le rechercher, si on le trouve, pour savoir combien on avait acheté ça à l'époque.

// Plusieurs personnes s'expriment hors micro //

Monsieur le Maire : Écoutez c'est commode votre brouhaha mais vous êtes sûrs qu'au compte-rendu il n'y aura rien du tout. Donc on va le chercher, effectivement, combien on a acheté ça il y a une vingtaine d'années peut-être je ne sais pas, même plus, et on vous le dira et on fera comme ça les... Bon. D'accord hein ?

Bon en attendant il convient d'être d'accord ou pas avec ce budget annexe... Mais je crois que j'avais fait voter déjà ! Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche non ? Je n'ai pas fait voter. Donc lacune.  
Vous le votez ? Oui.

**Délibération n° 2019\_04\_D10**

**Objet : Budget primitif pour 2019 Budget Annexe de la Mouscane 4ème tranche**

Votants : 23

Abstention : /

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2019 du Budget Annexe de la Mouscane IV dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

**Section de Fonctionnement**

Restes à Réaliser	Nouveaux Crédits	Total BP 2019
-------------------	------------------	---------------

Dépenses de l'exercice		787 592,51 €	787 592,51 €
+ Déficit Reporté		- €	- €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>787 592,51 €</b>	<b>787 592,51 €</b>

Recettes de l'exercice		770 055,51 €	770 055,51 €
+ Excédent Reporté		17 537,00 €	17 537,00 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>787 592,51 €</b>	<b>787 592,51 €</b>

**Section d'Investissement**

Dépenses de l'exercice	- €	- €	- €
+ Déficit Reporté		770 055,51 €	770 055,51 €
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>- €</b>	<b>770 055,51 €</b>	<b>770 055,51 €</b>

Recettes de l'exercice	- €	770 055,51 €	770 055,51 €
+ Excédent Reporté		- €	- €
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>- €</b>	<b>770 055,51 €</b>	<b>770 055,51 €</b>

Considérant le projet de budget présenté en commission Finances réunie le 3 avril 2019 ;

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Adopte le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire : Madame MONBRUN, vous allez parler tout à l'heure et vous aurez plein de questions, non ce n'est pas vous mais tout à l'heure, vous aurez plein de questions et des réponses à former. Conservez votre salive. Monsieur CASSAGNEAU lui va, c'est le benjamin, en profiter pour nous parler du débat normalement qui anime ce genre de réunion publique, puisqu'effectivement c'est la fixation des taux de taxes directes locales pour 2019 c'est ce qui fait la une de la presse au sortir de ce Conseil municipal habituellement, ça monte, ça baisse, ça reste à équivalent, nous ça va être vite plié, on va voir pourquoi tout de suite.

Monsieur CASSAGNEAU : Exactement. // Lecture du point 09 //

Monsieur le Maire : Merci ! Donc la manchette des journaux sera de dire que Montech n'augmente pas les impôts. Alors que nous avons bien besoin de ressources. Voilà ce que nous proposons et ceci fait suite surtout au débat d'orientations budgétaires que nous avons eu il y a une quinzaine de jours. Y-a-t-il des remarques sur cette fixation des taux de taxes directes locales ? Non. Donc ainsi sera fait 21.98% pour la taxe habitation, 30.99% pour le foncier bâti et 132% pour le foncier non bâti. Nous ne bougeons pas depuis 4 ans comme vient de le dire Monsieur CASSAGNEAU ; Je consulte l'assemblée qui reste bouche bée, ainsi sera fait.

<b>Délibération n° 2019_04_D11</b>				
<b>Objet : Fixation des taux des taxes directes locales pour 2019</b>				
Votants : 23	Abstention : /	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Considérant** les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les services fiscaux (État 1259-COM 1, et 1259-COM 2) ;

**Considérant** les taux d'imposition de l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'Habitation.....	21.98 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties .....	30.99 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties .....	132.24 %

**Considérant** que le produit prévisionnel à taux constants serait de 3 202 180 € auquel viendra s'ajouter le produit des allocations compensatrices pour un montant prévisionnel de 81 740€. Soit un total de 3 283 920€ ;

**Considérant** que ce produit sera minoré de la contribution au Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) pour un montant prévisionnel de 212 953 € ;

**Considérant** les documents présentés lors du débat d'orientation budgétaire ;

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission Finances réunie le 3 avril 2019 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de maintenir les taux d'imposition 2018 pour l'année 2019 à savoir :

- Taxe d'Habitation.....	21.98%
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties.....	30.99%
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties.....	132.24%

Monsieur le Maire : Nous en venons Madame MONBRUN au plat de résistance, enfin plat de résistance, les autres aussi étaient résistants mais là c'est un plat plus conséquent puisqu'il s'agit du budget communal, de notre Commune de Montech, vous avez la parole.

Madame MONBRUN : Merci Monsieur le Maire. Il vous a été rajouté dans votre enveloppe, une synthèse des principaux projets d'investissement pour 2019 issus des orientations budgétaires qui vous ont été présentés le samedi 30 mars dernier. Ces éléments présentés en commission Finances, mercredi dernier, vous avez pu les découvrir compte par compte, donc de la page 88 à 92 de ce document pour la section de fonctionnement et la page 93 à 96 pour la section d'investissement. Nous retrouvons nos montants qui sont donc dans le premier tableau de cette première page 80 là ; 7 203 854,71 en fonctionnement et 5 349 330,24 € en investissements. Même avec le report de l'excédent de fonctionnement et même en inscrivant le prix de vente des terrains de la Mouscane, nous allons quand même avoir recours à l'emprunt pour financer nos projets dont la plupart sont nécessaires et même urgents pour certains. Ce budget a été travaillé au plus proche de la réalité, que ce soit côté fonctionnement comme investissement. Donc on vous propose donc... On vous présente les tableaux page 80, sections de fonctionnement donc 5 203 854,71, section d'invest... Enfin recettes et dépenses bien sûr en équilibre, section d'investissement 5 330 000 en dépenses, pardon. 5 330 153,55 auxquels il faut rajouter le déficit reporté de 19 176,69 pour arriver à un investissement en dépense à 5 349 330 euros et 24 centimes côté recettes, nous avons des recettes donc de l'exercice à 8 mi... à 4 503 877,29 € auxquels il faut rajouter l'excédent de fonctionnement qu'on a capitalisé jusqu'à aujourd'hui, enfin jusqu'au 31/12/2018, 845 452,95 € ; on arrive donc à des recettes d'investissement à l'équilibre pour 5 349 330,24. Le... // Lecture du point 10 //

Monsieur le Maire : Merci, vous avez page 83 quand même un document intéressant qui est la présentation générale du budget, c'est mon livre de chevet pour ce qui me concerne, vous avez comme ça la référence à l'année écoulée donc le... 2018 et les propositions nouvelles pour 2019. Donc vous pouvez voir sous la forme très simplifiée, en dépenses de fonctionnement et puis plus loin ensuite en investissement surtout pour ce qui concerne le fonctionnement donc nous passons effectivement en 2018 d'un budget de 7 075 673 à un budget de 7 203 854 voilà la montée en régime de ce budget, une montée toute petite en régime de ce budget. Voilà vous avez ensuite, ce qui est intéressant, tous les documents relatifs dans le détail à notre budget communal des années passées et surtout pour cette année 2019 dans le détail. Vous avez également, je vous ai fait mettre sur table, les données de synthèse du budget primitif, Madame MONBRUN en a parlé ; avec des moyens, bon ça vaut ce que ça vaut hein, ça donne des indications ainsi

que les principaux projets mais bon, avec les restes à réaliser pour 2019, et quelques camemberts ou colonnes qui vous permettent d'évaluer ou de photographier très rapidement de façon tout à fait imagée, le fonctionnement, c'est très utile surtout pour le commun des mortels à mon avis, d'un budget communal tel que le nôtre. Voilà. Y-a-t-il des remarques sur ce budget 2019 dont nous avons sérieusement parlé lors de nos orientations budgétaires il y a quelques jours de cela. Monsieur PERLIN oui ?

Monsieur PERLIN : Non pas de remarque spéciale, à part qu'il a été fait mention d'un besoin d'emprunt, on peut savoir le montant ?

Monsieur le Maire : Alors le... Nous en avons parlé je vous signale aussi lors des orientations budgétaires, il serait de l'ordre d'1 million, 1 million 2. Si on en a besoin. C'est-à-dire auprès des banques il y a cette possibilité maintenant, cette faculté d'annoncer cet appel à l'emprunt et qu'on utilise qu'au fur et à mesure des besoins, fort heureusement.

Monsieur PERLIN : Oui bien sûr.

Monsieur le Maire : Voilà. Mais nous aurons dans les jours qui arrivent, les mois qui arrivent, compte tenu déjà des propositions de solliciter pour ce qui concerne l'aménagement du quartier Lacoste et d'autres aussi, des précisions beaucoup plus intéressantes pour ce qui concerne les dépenses qui vont nous... auxquelles nous devons faire face. Sachant, je le répète toujours que compte tenu de l'évolution de notre localité qu'est la Ville de Montech, c'est un budget on ne peut plus... que j'appellerai « raisonnable » en termes de personne âgée, c'est-à-dire, je ne sais pas si ça va durer longtemps comme ça, nous le verrons dans les années qui suivent mais il y a un jour ou l'autre, il faudra faire des bonds en avant, autrement que des sauts de puce. Enfin pour le moment, pour 2019 nous en sommes là. Le déclenchement des hostilités va commencer dès 2020, 2021, 2022 mais nous y retravaillerons pour ceux qui seront là à ce moment-là. D'accord donc pour ce budget principal de notre Commune pour 2019 ? Je consulte l'assemblée de façon formelle, qui est pour ? Alors un peu d'exercice, Madame EDET nous ayant rejoints, je lui ai fait signer d'ailleurs la...

// Plusieurs personnes s'expriment hors micro //

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que j'ai dit ? EDET Ah ! Excusez-moi, Madame Corinne CARCELLE, je pensais à Céline EDET moi. Pourquoi vous riez ? Ce n'est pas Alzheimer ça, c'est quoi ? C'est la fatigue. Bon allez, qui est contre ? Personne, personne ne s'abstient. Merci. Le budget est adopté pour 2019, nous travaillerons avec cela.

**Délibération n° 2019\_04\_D12**

**Objet : Budget primitif pour 2019 – Budget principal de la commune**

Votants : 23

Abstention : /

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2019 de la Commune dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

Restes à Réaliser	Nouveaux Crédits	Total BP 2019
-------------------	------------------	---------------

### Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice		7 203 854,71 €	7 203 854,71 €
+ Déficit Reporté		- €	- €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>7 203 854,71 €</b>	<b>7 203 854,71 €</b>

Recettes de l'exercice		7 203 854,71 €	7 203 854,71 €
+ Excédent Reporté		- €	- €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>7 203 854,71 €</b>	<b>7 203 854,71 €</b>

### Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice	1 675 575,93 €	3 654 577,62 €	5 330 153,55 €
+ Déficit Reporté		19 176,69 €	19 176,69 €
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>1 675 575,93 €</b>	<b>3 673 754,31 €</b>	<b>5 349 330,24 €</b>

Recettes de l'exercice	602 858,11 €	3 901 019,18 €	4 503 877,29 €
+ Excédent Reporté		- €	- €
+ Excédent de fonctionnement capitalisé		845 452,95 €	845 452,95 €
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>602 858,11 €</b>	<b>4 746 472,13 €</b>	<b>5 349 330,24 €</b>

Considérant le projet de budget présenté en commission Finances réunie le 3 avril 2019 ;

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Adopte le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'équipement individualisées.

Monsieur le Maire : Dernier dossier qui a été modifié dans les chiffres, je vous l'ai en tout début.

// Quelqu'un s'exprime hors micro //

Monsieur le Maire : Oui ? Dernier dossier, oui, je suis à peu près. Les noms et prénoms j'ai du mal, mais aussi je les suis. Dossier numéro 11 donc, page 120 me dit-on, je ne sais pas si c'est vrai. Madame LLAURENS, il s'agit d'une demande de subvention pour la valorisation des bâtiments de la papeterie. Alors.

Madame LLAURENS : // Lecture du point 11 //

Monsieur le Maire : Merci Madame LLAURENS. Donc voilà, avec ce plan de financement qui n'est pas inintéressant bien sûr, pour la réfection des toitures de la papeterie, de la papeterie pour faire simple. Juste une remarque pour ce qui me concerne, que ce soit noté, nous sommes le 11 avril 2019, dans le 1<sup>er</sup> considérant : la nécessité pour la Commune etc. etc. Vous voyez que nous avons été exhaustifs puisqu'il s'agit d'implanter l'Office de Tourisme, ça va être fait je pense, des locaux associatifs, sportifs et culturels, l'école de musique, une salle de spectacle et des locaux à usage de services municipaux, tout cela méritera d'être détaillé par la suite au fur et à mesure des avancées de ce projet, sur ce site remarquable, remarqué et qui va gagner en qualité dans les mois qui arrivent puisque l'aménagement du parking qui aura, avec la... l'Office de Tourisme, devrait commencer à la fin de l'été pour que déjà, dès cet hiver nous ayons une perspective plus intéressante de cette zone un peu... Comment dirais-je, un peu désolante actuellement, en perte. Je n'ai pas été saisi de questions diverses tant mieux, et je lève la séance. Merci. Je demande juste aux Conseillers communautaires de rester avec nous, puisque nous avons lundi soir le vote du budget de la Communauté de communes. Alors il faut signer le PV là, là-bas. Merci.

**Délibération n° 2019\_04\_D13**

**Objet : Demande de subventions pour la valorisation des bâtiments de la papeterie**

Votants : 23      Abstention : /      Exprimés : 23      Pour : 23      Contre : /

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Vu** le projet de valorisation des bâtiments de la papeterie dont les crédits ont été inscrits au budget principal 2019 de la Commune ;

**Considérant** la nécessité pour la commune de Montech d'assurer la rénovation de divers bâtiments publics situés sur le site de la papeterie de Montech dans le but d'y implanter un office de tourisme intercommunal, des locaux associatifs sportifs et culturels, l'école de musique et une salle de spectacle, des locaux à usage des services municipaux ;

**Considérant** que ce projet est intégré en tant qu'équipement structurant dans le projet multi-partenarial de valorisation touristique de la Pente d'Eau de Montech puisqu'il sera la « Porte d'entrée » pour l'accueil du public, l'accès à l'office de tourisme intercommunal et le point de départ de la « déambulation » vers le site de la Pente d'eau ;

**Considérant** que ces travaux concernent principalement les rénovations de certaines charpentes, des couvertures, ainsi qu'un travail spécifique sur les réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Le montant total des travaux pour la rénovation de l'ensemble des toitures s'élève à 1,292 M€ et sera réalisé sur 2 exercices budgétaires (2019 et 2020) ;

**Considérant** les dispositifs d'aides financières proposé par l'État, la Région Occitanie et le Département de Tarn-et-Garonne ;

**Considérant** le plan de financement suivant :

**Dépenses (HT) :**

Travaux de réhabilitation des charpentes et toitures	1 292 000€
TOTAL.....	1 292 000 €

**Recettes (HT) :**

Subvention d'État (45%) .....	581 400 €
Région Occitanie (AMI) (25%) .....	323 000 €
Département de Tarn-et-Garonne (10%) .....	129 200 €
Autofinancement 20% .....	258 400 €
TOTAL.....	1 292 000 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de solliciter la participation financière de l'État, de la Région Occitanie, du Département de Tarn-et-Garonne selon le plan de financement susmentionné
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de financement auprès des différents partenaires du projet et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Maire,  
Jacques MOIGNARD

